

MÉTIER

JEAN-MICHEL GUÉMENÉ, responsable développement durable de TIGF

« Conscients des enjeux sur la biodiversité, nous avons fait de sa préservation un objectif privilégié »

Quelles sont les missions dévolues au service développement durable d'un gestionnaire de transport de gaz comme TIGF ?

La politique de TIGF s'appuie pleinement sur les trois piliers du développement durable : environnement, société et économie. Le rôle du service est de garantir l'application de cette politique et de mettre en place, avec tous les personnels de l'entreprise, les actions correspondantes afin de réduire ses impacts sur l'environnement, de privilégier l'écoute et la transparence vis-à-vis de ses parties prenantes ainsi que de faire évoluer les comportements individuels vers toujours plus d'implication.

Comment est mené le travail d'élaboration de la politique environnementale de TIGF et avec quels acteurs ?

L'élaboration de la politique environnementale s'appuie sur l'outil d'amélioration continue qu'est le système international de management de l'environnement ISO 14001 pour lequel TIGF est certifié depuis 2006. Une analyse environnementale détaillée permet de passer en revue toutes ses interférences avec l'environnement, de hiérarchiser les problèmes, de définir des objectifs d'amélioration et un plan d'actions. Pour élaborer ces actions, TIGF s'appuie sur un réseau de spécialistes et d'interlocuteurs internes ou externes à l'entreprise : bureaux d'études, partenaires ou homologues industriels, associations, administrations...

Comment se traduit votre politique dans les activités de TIGF ?

De par son activité de transport de gaz naturel par canalisations enterrées, TIGF interfère avec les milieux naturels.

Conscients des enjeux sur la biodiversité, nous avons fait de sa préservation un objectif privilégié.

TIGF s'applique à réduire les impacts de toutes ses activités et ceci en allant bien au-delà des exigences réglementaires. L'entreprise poursuit ses efforts pour réduire d'année en année ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, elle intègre cet objectif dans les procédures de maintenance des installations, travaille sur l'efficacité énergétique et la performance de ses bâtiments, met en place un plan de déplacement, etc.

L'entreprise maîtrise les nuisances (bruit, odeur) générées par ses activités et met en place les actions nécessaires à la correction des dérangements occasionnés. Elle attache une importance première à la prévention des pollutions, c'est pourquoi nous vérifions nos engins, aires de ravitaillement dédiées, bassins de rétention sous les installations, etc.

Les préoccupations liées à l'environnement et la biodiversité ont pris de l'importance dans l'opinion publique ces dernières années, à tel point qu'elles sont devenues des critères d'acceptabilité de projets. À quels moments intervenez-vous lors de l'élaboration d'un projet ?

Les préoccupations de TIGF vis-à-vis de la biodiversité interviennent à toutes les phases de la vie d'une canalisation : en projet, construction et exploitation. C'est dans une optique d'excellence et d'innovation que TIGF s'est entouré des meilleurs spécialistes en écologie, a signé des conventions de partenariat avec les conservatoires d'espaces naturels et travaille avec des professionnels du génie écologique. Dans le cadre des projets de construction, tout est



« Les préoccupations de TIGF vis-à-vis de la biodiversité interviennent à toutes les phases de la vie d'une canalisation : en projet, construction et exploitation. »

mis en œuvre pour appliquer au mieux la doctrine nationale « éviter, réduire, compenser ».

Comment est prise en compte la problématique environnementale lors du choix du tracé d'une canalisation ?

La définition du tracé d'une canalisation se fait en appliquant une méthode dite « en entonnoir » : des études à grande échelle sont faites à partir de bibliographies et de photos aériennes pour repérer les grands ensembles qui permettent de définir des fuseaux d'étude. Des pré-diagnostic sont réalisés dans ces fuseaux avec des premières visites d'écologues sur le terrain pour affiner la définition de couloirs de moindre impact dans lesquels des tracés possibles seront élaborés. Un inventaire faunistique et floristique détaillé est réalisé sur l'ensemble du tracé et sur une période couvrant les quatre saisons. Des déviations du tracé sont effectuées pour contourner des zones où des espèces protégées ou leur habitat ont été inventoriés. Des mesures de réductions des impacts environnementaux sont prises systématiquement, en particulier dans les cas où l'évitement est impossible (traversée d'un cours d'eau perpendiculaire au tracé, par exemple).

En quoi consistent ces mesures ?

Elles mettent en application des techniques élaborées grâce à nos coopérations avec les spécialistes et à une veille technologique permettant de tester des innovations. La réutilisation des méthodes issues des retours d'expériences positifs permet d'enrichir nos bonnes pratiques en continu. À titre d'exemple, on peut citer la mise en place de barrières de protection aux abords du chantier, la limitation de sa largeur, le tri des terres végétales, la protection des arbres en bord de piste, l'affichage d'informations en zones sensibles, la réalisation de milieux refuges pour les

espèces (mares, abris à chauves-souris, à reptiles, etc.), l'effarouchement avant travaux par des techniques naturelles, le dispositif de gestion des eaux pluviales, la pratique de traversée de cours d'eau peu impactantes, etc.

En dernier recours si, malgré les précautions prises, des espèces protégées ou leur habitat sont impactés significativement, des mesures compensatoires sont proposées, généralement par l'acquisition de terrains à restaurer dont les caractéristiques correspondent aux espèces impactées. Les chantiers de TIGF sont suivis par au moins un écologue permanent qui s'assure que toutes les pratiques environnementales de TIGF édictées dans nos cahiers des charges, les guides et par la réglementation sont bien mises en œuvre par les entreprises.

Une fois le chantier terminé, comment intervenez-vous ?

À la suite du chantier, une phase de remise en état privilégiant le génie écologique est effectuée, un plan de gestion différenciée des zones sensibles est réalisé et un suivi de la restauration des milieux est mis en place.

TIGF n'est pas propriétaire des terrains au-dessus des canalisations, ceux-ci sont remis en culture dans les zones agricoles et sont entretenus par TIGF sur une bande de 10 mètres de large appelée « bande de servitude dans les milieux naturels ». Cet entretien se fait selon des techniques définies par un guide et qui prennent en compte les spécificités des milieux afin de les préserver, voire de les développer. ■

Propos recueillis par la rédaction
de *Gaz d'aujourd'hui*